

Accompagner la compétence GEMAPI

Partage d'expérience sur la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest de La Réunion

Cette série de fiches est dédiée au partage d'expériences de collectivités pionnières dans la prise de compétence GEMAPI. L'accent sera mis sur les sujets de gouvernance, de stratégie, de financement, ou encore de mise en œuvre concrète de la compétence, afin d'en tirer des premiers enseignements.

La compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018. L'ambition ? Rendre plus cohérente et plus efficace l'organisation territoriale dans le domaine de l'eau pour relever les défis de restauration et de préservation des milieux aquatiques, et de réduction de la vulnérabilité aux inondations. Quelques territoires avaient toutefois devancé l'échéance.

A La Réunion, la Communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO) s'est organisée très tôt pour la prise de compétence. Avec la participation des acteurs institutionnels, techniques et politiques, elle a pu établir une stratégie adaptée à la réalité des enjeux et des moyens disponibles. Le défi n'était pourtant pas simple à relever, sur ce territoire soumis à de multiples aléas naturels d'intensité parfois extrême, concentrant des atouts environnementaux, économiques et touristiques exceptionnels.



Sommaire

1. Quels enjeux sur le Territoire de la Côte Ouest de la Réunion ?
2. Comment relever les défis de la GEMAPI en territoire fortement exposé aux aléas naturels ?
3. Quelles perspectives ?



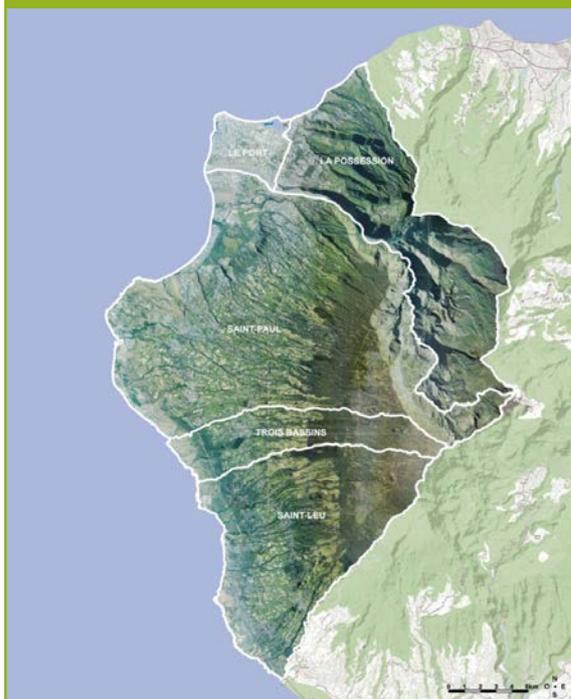
1. Quels enjeux sur le Territoire de la Côte Ouest à La Réunion ?

1.1 Un territoire au relief marqué

Les quelque 53 700 hectares du territoire de l'Ouest représentent 21,5 % de la surface de l'île. La communauté d'agglomération regroupe 5 communes: La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu, et compte 216 765 habitants (chiffre INSEE 2019).

Communes du TCO

(source : site internet TCO)



Le territoire est constitué de trois grands ensembles morphologiques : le Cirque de Mafate, la grande Planèze de l'Ouest et le littoral.

La grande Planèze de l'Ouest

Sur une distance de près de 30 km (depuis le Nord, au droit de la Rivière des Galets, jusqu'au Sud où elle se poursuit sur le territoire des communes des Avirons et l'Étang-Salé), la grande Planèze débute à proximité du littoral pour accéder à la crête du Rempart du Cirque de Mafate soit une différence d'altitude de plus de 2500 mètres. Elle forme ainsi, en ne considérant que sa fraction concernant l'Ouest, une sorte de trapèze d'environ 35 000 hectares et représente la majorité de la superficie des 3 communes de Saint-Paul, de Trois-Bassins et de Saint-Leu. Des pentes encore plus marquées et entrecoupées de ravines descendent des remparts septentrionaux de la Rivière des Galets au sortir

du Cirque de Mafate vers La Possession puis la Plaine des Galets où sont installés la ville du Port et le port de commerce du Grand Port Maritime.

Atlas des paysages du TCO

(source : Diren Réunion – Agence Folléa Gautier)



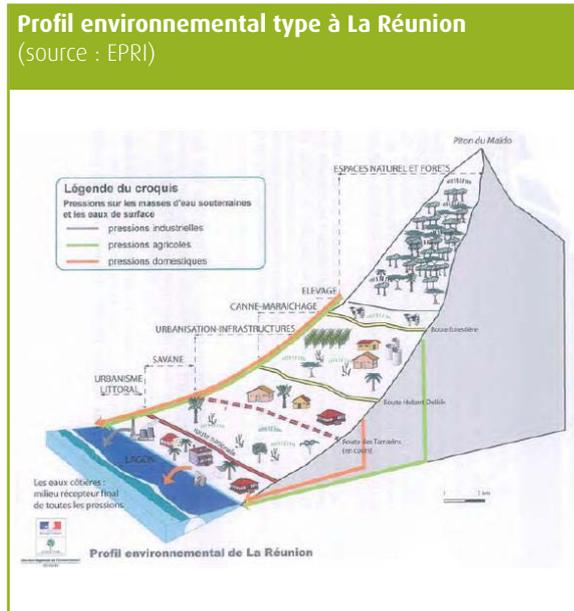
Le littoral artificialisé

Dans la partie nord du Littoral, la baie de Saint Paul est une unité morphologique assez spécifique. Elle dessine un profil de côte concave moins exposée à la houle océanique que le profil convexe du reste de l'île. S'y localisent les plus grandes plaines de La Réunion résultant du cône de déjection des galets de la Rivière éponyme.

Une autre séquence singulière est celle que constituent, sur un linéaire de près de 30 km, les récifs coralliens, courant du Cap La Houssaye jusqu'aux limites sud de Saint-Leu. Ils sont le siège d'une biodiversité marine remarquable et, aussi, l'objet d'une fréquentation humaine intense notamment pour les loisirs balnéaires sur les plages coralliennes protégées de la houle océanique.

L'ouest de La Réunion est aussi remarquable par la présence de la zone humide, de loin la plus importante de l'île : l'Étang de Saint-Paul.

D'autres zones humides sont présentes sur le territoire du TCO, dans les hauts des communes de Saint-Paul, de Trois-Bassins et de Saint-Leu, sous forme de pelouses humides altimontaines. Leur espace de fonctionnalité représente, au total, 430 hectares.



1.2 Un climat tropical sujet aux cyclones

Le climat de La Réunion est tropical humide. Il se singularise surtout par de grandes variabilités liées à la géographie de l'île. L'influence du relief est tout aussi fondamentale que les effets de l'insularité. Il existe deux saisons marquées à La Réunion : la saison des pluies qui peut être définie entre novembre et mars et la saison sèche, plus longue, qui débute au mois de mai pour s'achever au mois de novembre. Même en saison sèche, les précipitations restent importantes sur la partie Est de l'île et notamment sur les flancs du Volcan. Avril et décembre sont des mois de transition, parfois très pluvieux mais pouvant également être parfois très secs.

En saison humide, les précipitations abondantes sur les reliefs donnent lieu à des débordements de cours d'eau, souvent accompagnés de phénomènes de lessivage.

La côte, quant à elle, est à la fois soumise aux aléas débordement de cours d'eau et submersion marine. Sur les zones les plus basses, cet effet peut être combiné aux phénomènes de remontées de nappes.

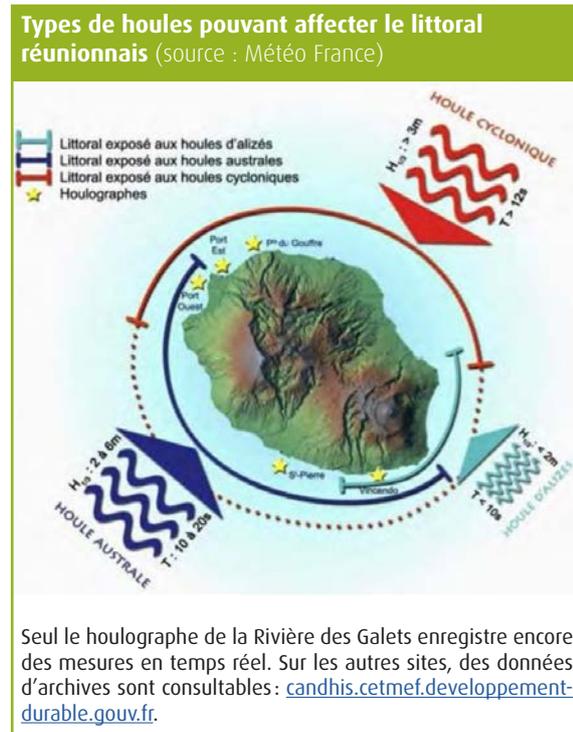
Les phénomènes cycloniques peuvent être très puissants, avec la combinaison de pluies intenses et des vagues. On observe une fragilisation de la bande côtière liée à

ces deux phénomènes. A cela s'ajoutent souvent des glissements de terrain.

« Le cyclone est défini en fonction de l'intensité des vents : on ne sait jamais quelle sera la quantité de pluie qui va accompagner un événement donné, cela donne un côté très aléatoire à la prévision du phénomène et à sa traduction sur le terrain !

La saison cyclonique et pluvieuse 2017/2018 a été importante avec le passage de plusieurs cyclones : Bégisa, Fakir et Dumazile, qui ont apporté beaucoup d'eau sur l'île »,
Jean-Louis Lebon, responsable de la mission GEMAPI, et transfert de compétences Eau et Assainissement au TCO.

Les événements de crues passés les plus marquants, avec effets combinés des aléas inondations par débordement de cours d'eau et submersion marine, sont ceux des cyclones : Hyacinthe en 1980 avec 15 jours cumulés d'inondation et qui fit 25 victimes, Firinga en 1989 avec 6000 habitations détruites et/ou inondées et 4 victimes ; enfin en 2002 le cyclone Dina provoqua des inondations allant jusqu'à 3 m de hauteur d'eau sur certains secteurs du territoire.



1.3 Une biodiversité remarquable

Située à proximité de l'océan sur la côte ouest de l'île de La Réunion, la **Réserve naturelle nationale de l'Étang de Saint-Paul** constitue, pour les Réserves naturelles de France, « une zone humide unique, la plus vaste et la mieux préservée de l'île et de l'archipel des Mascareignes ». Elle fait partie des sites labellisés « Ramsar », label attribué aux zones humides d'importance internationale.

Ancienne lagune née de l'apport de sables, graviers et galets provenant de la Rivière des Galets (et des coulées de boues de Mafate), elle a connu au cours de son histoire une évolution singulière de ses apports d'eau, provenant de la mer ou bien de la rivière. Ces conditions hydrauliques particulières sont aujourd'hui le siège d'une biodiversité unique.

Sur ce site, les Réserves Naturelles de France dénombrent « environ 40 espèces végétales patrimoniales dont plus de 20 sont qualifiées de remarquables. Côté faune, ce ne sont pas moins de 26 espèces d'oiseaux et 230 espèces d'insectes. Près de 30% des espèces animales inventoriées au sein de la Réserve de l'Étang de Saint-Paul présentent une valeur patrimoniale forte ».

Réserve Naturelle de l'Étang de Saint Paul

(source : *Cyperus papyrus* dans le Canal Matoutia
© Giovanni PAYET / Régie RNNESP)



Localisée sur la côte ouest de l'île de La Réunion, la **Réserve Naturelle Marine** s'étend sur 3 500 hectares le long d'un linéaire côtier d'une quarantaine de kilomètres et borde cinq communes. Là aussi les Réserves Naturelles de France relèvent un patrimoine remarquable, indiquant que cette réserve « protège 80% des récifs coralliens de l'île qui, malgré leur faible superficie, sont des milieux très diversifiés, riches d'une faune et flore de plus de 3 500 espèces animales et végétales ».

Cependant les récifs sont aujourd'hui fortement menacés par une très haute fréquentation (activités sportives, de pêche et de loisirs) et d'importants flux de pollution provenant des bassins versants.

Réserve Naturelle Marine

(source : Idole des Maures © L. Low / Commons)



1.4 Préserver le littoral

La zone balnéaire de l'Hermitage représente un enjeu touristique fort, d'autant plus prisé que les activités de baignade sont de plus en plus contraintes. La réserve marine contribue à l'attractivité du secteur.

Le seul port marchand de l'île est situé sur la commune du Port ; à proximité sont localisés les dépôts d'hydrocarbure de l'île.

La population reste concentrée sur le littoral même si l'activité touristique liée à la montagne toute proche est aussi très forte. L'économie de l'île se retrouve concentrée sur la côte, ce qui augmente la pression urbanistique littorale.

Profil environnemental type à La Réunion

(source : site internet TCO)



Pour faire face à ces enjeux, la collectivité avait mis en œuvre assez tôt une expérimentation de démarche de « Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral » (voir encart).



Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral

La Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral (GIML) est une démarche issue du Grenelle de la mer et du Livre Bleu Sud Océan Indien, déclinaison de la politique maritime volontariste que souhaite promouvoir le gouvernement. Son expérimentation à La Réunion constitue l'une des actions prévues à l'échelon local afin d'asseoir la complémentarité des politiques maritimes et terrestres. L'objectif de cette démarche est d'améliorer la gestion du continuum terre-mer, à l'échelle d'un territoire d'expérimentation, pour faciliter une cohabitation harmonieuse entre les différents usages et activités sur le territoire, dans une perspective de développement durable et de bien-être des populations. La GIML aborde l'ensemble des activités humaines dans le contexte du fonctionnement du bassin versant (flux aval-amont) et de la mer (courantologie et migration des espèces par exemple). La GIML promeut le développement de visions prospectives et de plans d'actions aux échelles géographiques appropriées. Cette démarche de gestion du littoral et de la mer, bien commun, associe tous les acteurs concernés, publics ou privés. Enfin, les actions de la GIML visent à la cohérence et à la pérennisation d'instruments financiers pour mutualiser les moyens des différents opérateurs au service d'actions et de projets communs. Cependant la dynamique engagée a dû être interrompue momentanément, par manque de moyens sur le volet animation notamment.

2. Comment relever les défis de la GEMAPI en territoire fortement exposé aux aléas naturels ?

2.1 Une organisation mûrement réfléchie

Avant 2018, plusieurs collectivités exerçaient des missions en lien avec la compétence GEMAPI: les communes, le Département, la Région et les services de l'État. C'était également le cas du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) pour les ouvrages de la Rivière des Galets, et de la Régie communale de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang Saint-Paul.

En vue de la prise de compétence par l'intercommunalité, le travail s'est d'abord organisé en amont avec la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement): celle-ci a fait réaliser en 2016 un diagnostic à l'échelle de tout le territoire réunionnais.

Par la suite, le TCO a signé un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec un groupement de bureaux d'études. Celui-ci a eu pour mission d'établir un état des lieux à l'échelle du territoire, de proposer une stratégie avec des scénarios de transfert, une organisation au sein de la collectivité avec un organigramme et des fonctions, un budget et un programme pluriannuel d'investissements.¹

Conférence de presse prise de compétence GEMAPI, Septembre 2018

De gauche à droite :

Ali Karimi (DGST), Jean-Louis Lebon (chargé de mission Gemapi), Guy St-Alme (vice président) et John Gangnant (site internet TCO)



La réalisation de l'état des lieux a consisté à rencontrer les communes, prendre connaissance de toutes leurs données techniques (ouvrages, foncier...), administratives (contrats, marchés, ressources humaines...) et budgétaires.

Une méthode participative a été mise en place, avec la tenue de comités techniques, comités de pilotage, commissions thématiques. Des ateliers à thèmes ont été organisés pour envisager différents cas de transferts

¹ http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2016-08-gemapi_etat_des_lieux_rapport_integral.pdf

de personnel, de budget, de marchés, de répartition foncière... Une formation juridique et réglementaire sur le transfert de compétences a également été organisée avec l'ensemble des partenaires et acteurs de la compétence (État, communes).

« La mise en réseau et la concertation ont été des étapes très importantes dans la mise en place de la GEMAPI au sein de l'intercommunalité »
Jean-Louis Lebon.

Suite à la mise en œuvre de la GEMAPI au 1^{er} janvier 2018, le TCO est la seule collectivité compétente en matière de GEMAPI dans l'Ouest. Toutefois, tel que le permet la Loi, d'autres collectivités telles que la Région et le Département peuvent continuer à intervenir, si elles le souhaitent (article 1 de la Loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017). De même, l'État demeure compétent à La Réunion pour agir notamment sur l'entretien des cours d'eau, au même titre que les autres propriétaires, celui-ci restant propriétaire du Domaine Public Fluvial (DPF) pour les rivières et ravines pérennes, et du Domaine Public Maritime (DPM) pour la gestion du trait de côte, mais également du Domaine Privé de l'État (DPE) pour les ravines sèches.

Il existe également une Régie communale pour la gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang Saint-Paul, avec qui le TCO conventionne chaque année afin de gérer la compétence GEMAPI sur le périmètre de la réserve.

Enfin, le TCO et la Région interviendront mutuellement sur un ouvrage emblématique du secteur : la route-digue de Saint-Paul. Une convention est en cours de concertation.

2.2 Des objectifs forts pour les années à venir

Fin 2017 les élus du TCO ont eu à se positionner entre deux scénarios de transfert avant la prise de compétence :

- **Un scénario dit « nécessaire »** évalué à 95 millions d'euros d'investissement à conduire sur la période 2018-2030, dont 68 millions d'euros à réaliser sur 2018-2024. Ce scénario intègre les actions réglementaires indispensables (entretien des ouvrages existants, dossiers réglementaires, études indispensables à mener dans le cadre de la prise de compétence), des actions déjà programmées

par les PAPI en cours, des actions nécessaires à mener comme les nouveaux PAPI pour permettre notamment le développement de l'Écocity insulaire et tropicale, et enfin des projets déjà engagés par les communes sur le volet prévention des inondations.

Programme pluriannuel d'investissements

Un programme pluriannuel d'investissements qui reprend toutes les actions GEMAPI a été établi. Il constitue une compilation de tous les plans, programmes et projets en cours. Les actions ont été échelonnées en fonction de la possibilité de les mettre en place à court terme (dans les 2 ans), ou à plus long terme (pour les actions nécessitant des études approfondies). Quelques opérations d'envergure ont pu déjà être mises en œuvre, comme sur la Rivière des Galets, où a été mis en place un système innovant de blocs visant au rétablissement d'un profil plus naturel sur la rivière.

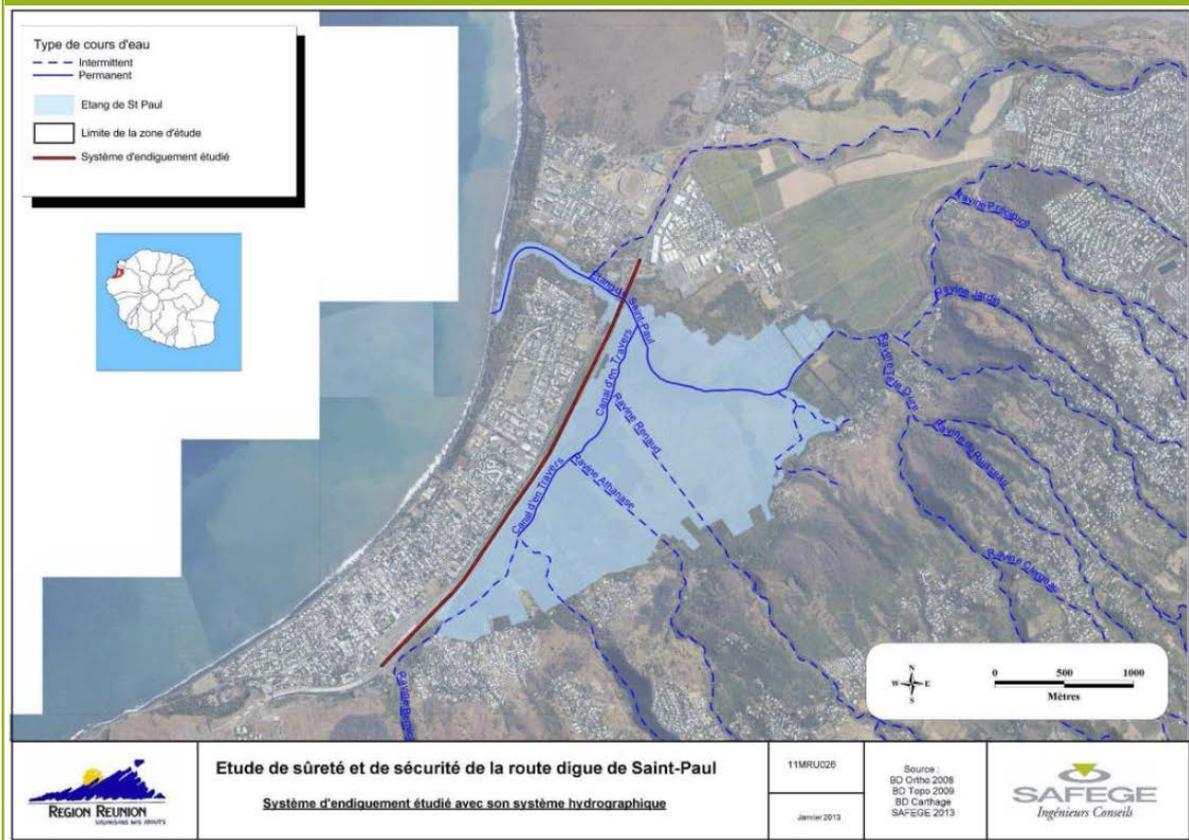
- **Un scénario dit « ambitieux »**, évalué à 123 millions d'euros sur la période 2018-2030 visant à dépasser le cadre strict de la réglementation sur les questions de la compétence en gestion des milieux aquatiques et permettre la réalisation des actions complémentaires suivantes : la reprise de la gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang Saint-Paul, la gestion des zones humides, les actions de lutte contre le moustique et de rétablissement de la continuité écologique, les actions d'entretien et de gestion des cours d'eau et l'animation du plan d'actions de la Gestion Intégrée Mer Littoral (GIML).

C'est finalement ce second scénario qui a été retenu.

Opération innovante sur les digues de la Rivière des Galets (source : site internet TCO)



Étang de Saint-Paul en amont de la route-digue (source : extrait de l'étude de dangers)



2.2.1 Gérer le risque inondation tout en maintenant l'équilibre des milieux humides

L'enjeu pour la collectivité est de préserver les atouts environnementaux, notamment les milieux humides de l'Étang et du littoral, et à la fois d'agir pour la sécurité des personnes et des biens dans les secteurs soumis aux aléas naturels. Cette action avait démarré avant la prise de compétence GEMAPI par l'implication forte de la collectivité dans l'élaboration de la « stratégie locale de gestion des risques d'inondation » (SLGRI). En pratique, ce sont actuellement trois PAPI (programmes d'action et de prévention des inondations) qui sont menés de front sur la Rivière des Galets, sur les secteurs de l'Hermitage/Saline les Bains et de Saint-Paul. Cela se traduit par un apport de connaissances indispensables à la compréhension des phénomènes, ainsi que par des travaux de réduction de la vulnérabilité.

Avec la prise de compétence GEMAPI, le territoire s'est vu confier la gestion de 25 km de digues. La tâche est d'ampleur, car il s'agit maintenant d'identifier les zones protégées par ces endiguements, leur état et niveau réel de protection, ainsi que les modalités de surveillance périodique sur le long terme.

Pour l'aider dans cette mission très technique, le TCO s'est entouré de deux bureaux d'études spécialisés.

Les ouvrages les plus importants ont déjà fait l'objet d'études de dangers qui vont bientôt être réactualisées. Des contrats de travaux ont également été programmés sur quatre ans, pour anticiper chaque période cyclonique et pouvoir agir après chaque événement.

D'un point de vue juridique, un cabinet d'avocat accompagne la collectivité afin de bien cerner la vocation des ouvrages vis-à-vis des intérêts collectifs.

« La crue moyenne de l'étang Saint-Paul est équivalente au débit moyen hivernal de la Loire, pour un bassin 1100 fois moins étendu ! »

SLGRI.

2.2.2 Gérer les spécificités du littoral

Sur le littoral, le TCO procède à la surveillance et à la gestion des cordons dunaires du territoire selon des problématiques spécifiques :

- au niveau du cordon dunaire de l'Étang de Saint-Paul, les enjeux portent sur l'équilibre hydraulique de l'étang (maintien des espèces, oxygénation) et sur l'aléa inondation au niveau des quartiers urbanisés ;
- pour ce qui concerne le cordon dunaire de la Ravine Saint-Gilles : les enjeux portent sur l'ensablement du port et sur l'aléa inondation. Le cordon dunaire de la Ravine de l'Hermitage est également concerné par le risque inondation.

Enjeux croisés MA et PI autour de la Réserve Nationale de L'Étang de Saint-Paul

La route-digue délimite une séparation entre l'Étang de Saint-Paul et les quartiers urbanisés de la zone littorale (environ 10 000 habitants). L'objectif de cet ouvrage est de protéger les habitants du centre-ville, de protéger les activités économiques et commerciales exposées aux crues des ravines, et de sécuriser le trafic routier de la route nationale (4 voies). C'est un axe majeur de circulation, géré par la Région Réunion. En tant qu'autorité en charge de la GEMAPI, le TCO s'assurera de la surveillance de cet ouvrage en tant qu'ouvrage de protection, désormais réglementé au titre du Décret n°2015-526. Cela nécessitera la réalisation de diagnostics et visites techniques, pour évaluer le niveau de protection apporté par l'ouvrage. La Région continuera quant à elle à gérer la route digue en tant qu'infrastructure de transport. Une convention de gestion établira les responsabilités et missions entre le TCO et la Région, pour une mise en œuvre de la gestion partagée. Sous cet ouvrage, des ouvertures (batardables en cas de crue) restent assurées pour le passage de routes départementales, ainsi que pour les nécessités de circulation des eaux dans l'Étang de Saint-Paul.

L'influence des cordons dunaires

Les cordons littoraux de galets pour l'Étang Saint-Paul ou de sable pour la ravine de l'Hermitage sont façonnés par la houle. Les mouvements sédimentaires les plus importants se produisent à proximité immédiate du littoral, c'est-à-dire dans la zone où les vagues déferlent.

Comme sur tout littoral de galets, les mouvements de matériaux sont relativement faibles et limités à l'estran et aux petits fonds marins. Ces mouvements sont à l'origine de la construction du cordon. De façon générale, la hauteur de la crête d'un cordon de galets au-dessus du niveau des plus hautes mers est sensiblement égale à la hauteur de la houle au déferlement. Ainsi, une houle australe de 3 m de hauteur au déferlement peut faire remonter le sommet du cordon littoral au débouché à environ 3 m NGR, si elle dure suffisamment longtemps.

Depuis 2010, pour la régulation des niveaux de la partie en arrière du cordon, la mairie de Saint-Paul peut réaliser des ouvertures sur le cordon littoral pour favoriser les habitats faunistiques tout en restant compatible avec les risques d'inondation. Ces interventions peuvent se faire entre les niveaux 1,5 m et 2,0 m NGR. Des ouvertures peuvent parfois être réalisées de façon préventive avant la saison cyclonique, comme par exemple sur le cordon dunaire de la Ravine de l'Hermitage.

3. Quelles perspectives ?

De l'importance de l'implication des élus, de la mise en réseau et de la concertation

L'expérience de la prise de compétence ne s'est pas faite sans difficultés pour l'intercommunalité qui a cependant su composer avec les acteurs et enjeux du territoire. Le fait de faire appel à un prestataire extérieur pour organiser la concertation a été jugé bénéfique pour tous. En parallèle, le TCO n'a pas hésité à s'investir dans des échanges nombreux et constructifs avec les collectivités concernées.

Une des clés de réussite a été de désigner un élu dédié au transfert de compétence. Il a ainsi pu faire un travail important de communication auprès de l'ensemble des élus pour désamorcer les sujets sensibles, trouver des solutions, proposer des scénarios.

Aujourd'hui le TCO est en cours de structuration pour accomplir la mission qui lui a été confiée. Il s'appuie pour cela sur le réseau constitué en amont de la prise de compétence, réseau qui a permis de mobiliser efficacement les ressources nécessaires à l'exercice de la compétence.

« Il est nécessaire de maintenir un bon niveau de communication entre les intervenants, parce qu'en matière de GEMAPI, le TCO n'agira pas seul ! »

Jean-Louis Lebon.

Des points à préciser

Parmi les actions identifiées comme prioritaires, il reste à préciser les modalités de transfert de compétence en lien avec la propriété foncière. Cela concerne notamment la répartition des rôles entre le TCO et l'État, qui reste propriétaire du DPF et DPE sur les ravines, et du DPM sur le littoral.

Une réflexion sur le littoral à poursuivre

Une réflexion est en cours afin de déterminer quelle sera la feuille de route du TCO concernant la gestion de son trait de côte dans le cadre de l'exercice de la GEMAPI. Ce sont 60 km de côte qui seront concernés par une stratégie à l'horizon 2030.

Se pose, entre autres, la question de l'intégration dans les systèmes d'endiguement des ouvrages d'ouverture et fermeture des cordons dunaires.

Un suivi du trait de côte est opéré par ailleurs à l'échelle de La Réunion par le BRGM et l'université, mais uniquement sur le littoral corallien, en étroite collaboration avec la Réserve Naturelle Nationale Marine.

Enfin, des bases solides de travail ont été construites dans l'établissement des PPRL, pour gérer la croissance urbanistique.

De nouvelles compétences en lien avec le Petit cycle de l'eau

Aujourd'hui, le TCO se tourne également vers l'organisation des compétences liées au petit cycle de l'eau (assainissement, eau potable...); cela fait entrer en jeu les problématiques importantes d'érosion des reliefs et coulées de boue, incontournables dans la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Quelques enseignements

- Une structuration qui s'appuie sur un diagnostic territorial approfondi.
- Un bon niveau de communication entre les différents intervenants, avant et après la mise en œuvre de la nouvelle compétence.
- Une implication forte des Élus.
- La construction d'un réseau solide pour relever de nouveaux défis.

Contacts

Vayana Dominique,
mission GEMAPI, Eau et
assainissement, TCO

Rédacteurs

Anne BRUNE,
Cerema Méditerranée

Relecteurs

Sophie BOUGARD,
Marc IGIGABEL
Cerema Eau Mer et Fleuves
Adrien ALLARD,
Cerema Est
Marie DEGRAVE,
Cerema Sud Ouest

Correspondant MTEs

Claire HALLEGOUET, DGPR
Johanna SANCHEZ, DEB

Pour en savoir plus

... sur l'expérience du TCO

- site internet du TCO : www.tco.re
- site internet de la GIML : www.giml.re

... sur la législation et la réglementation relatives à la GEMAPI

- **Article 56 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014** de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).
- **Articles 64-III et 76 de la loi n°2015-991** portant nouvelle organisation de la république (NOTRe).
- **Articles 61 à 65 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016** pour la reconquête de la biodiversité, de la nature.
- **Loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017** relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations
- **Décret n° 2015-1038 du 20 août 2015** relatif aux établissements publics territoriaux de bassin et aux établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau
- **Décret n°2015-526 du 12 mai 2015** relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques.
- **Arrêté du 20 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006** relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux.
- **Art. 1530 bis, section F - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations**, Code général des impôts.
- **Note d'information** relative aux délibérations fiscales à prendre par les collectivités territoriales en cours d'année pour l'année suivante, 11 septembre 2014, DGCL.
- **Arrêté du 7 avril 2017** précisant le plan de l'étude de dangers des digues organisées en systèmes d'endiguement et des autres ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

.... sur la mise en œuvre de la GEMAPI

- **Tout savoir sur la GEMAPI, MEEM, 2017**
- **Introduction à la prise de compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, Cerema, 2018**
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) volet « prévention des inondations », MTEs, 2018**
- **La GEMAPI, vers une gestion intégrée de l'eau dans les territoires, Cerema, 2018**
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Une réforme qui clarifie les compétences des collectivités et les responsabilités des élus, MEEM, 2015**
- **La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Guide pratique pour organiser la nouvelle gouvernance, Agence de l'eau Adour-Garonne, 2017**
- **Pour une nouvelle gestion des rivières à l'heure de la GEMAPI. Tome 1 – Les grands principes. Tome 2 – Exemples de restauration, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, 2016**

Crédits photos :
1^{re} de couverture
site internet TCO

© 2020 - Cerema
La reproduction totale ou
partielle du document doit
être soumise à l'accord
préalable du Cerema.

Collection
Expériences et pratiques

ISSN : 2552-884x
2020/05

Les fiches retour d'expériences Gemapi

| | | | | | |
|---|---|---|--|---|--|
| Fiche n°1 Communauté Urbaine de Dunkerque | Fiche n°2 Syndicat mixte de l'aménagement de l'Arve et de ses affluents | Fiche n°3 Bassin versant de Brière-Brivet et presqu'île guérandaise | Fiche n°4 Val de Garonne Agglomération | Fiche n°5 Bassin versant des Nied | Fiche n°6 Bassin versant de la Meuse |
| Fiche n°7 Syndicat mixte de l'aménagement et de la valorisation de la Somme | Fiche n°8 Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest de La Réunion | Fiche à venir Bassin Rhône-Méditerranée | Fiche à venir Bassin versant de l'Adour | Fiche à venir Seine-Maritime | Fiche à venir Bassin versant de la Loire |

La collection «Expériences et pratiques» du Cerema

Cette collection regroupe des exemples de démarches mises en œuvre dans différents domaines. Elles correspondent à des pratiques jugées intéressantes ou à des retours d'expériences innovantes, fructueuses ou non, dont les premiers enseignements pourront être valorisés par les professionnels. Les documents de cette collection sont par essence synthétiques et illustrés par des études de cas.

Aménagement et développement des territoires - Ville et stratégies urbaines - Transition énergétique et climat - Environnement et ressources naturelles - Prévention des risques - Bien-être et réduction des nuisances - Mobilité et transport - Infrastructures de transport - Habitat et bâtiment